
Déclaration de San José

sur le tourisme communautaire rural

Nous, les représentants de peuples indigènes et des communautés rurales d'Amérique latine, réunis à San José, ratifions les principes et les recommandations de la déclaration d'Otavalo sur le tourisme communautaire durable et compétitif avec respect de l'identité culturelle (septembre 2001) par lequel nous encourageons les gouvernements locaux et nationaux, les entreprises privées, les ONG et les agences de coopération internationale à promouvoir, soutenir et accroître le développement du tourisme communautaire. Même si nous reconnaissons les progrès réalisés ces dernières années, nous pensons qu'il est toujours nécessaire d'encourager les politiques publiques à s'engager dans cette voie, pour nous aider à renforcer nos organisations et améliorer la gestion des services que nous proposons aux touristes.

Nous, les communautés de Bolivie, du Brésil, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala et du Pérou, invitées par l'OIT pour une consultation, affirmons que le tourisme communautaire doit désormais être considéré comme un élément stratégique incontournable du développement local, régional et national. Convaincus que cette forme de tourisme contribue à l'accroissement des revenus, à l'augmentation de l'emploi dans nos pays et au bien-être de nos communautés, nous déclarons :

► Notre vision du tourisme est basée sur des valeurs telles que la solidarité, la coopération, le respect de la vie, la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité. Nous sommes donc

opposés à toute forme de tourisme sur nos terres qui pourrait mettre en danger nos peuples, nos cultures et notre environnement.

► Notre objectif est d'aider nos communautés à prospérer et à vivre décemment en améliorant les conditions de vie et de travail. Le tourisme peut nous aider à atteindre cet objectif à condition de créer une activité économiquement viable basée sur des valeurs sociales, environnementales et culturelles. À cet effet, nous demandons un partage équitable des bénéfices engendrés par le tourisme parmi tous ceux qui participent à son développement.

► Nous sommes conscients du fait que le tourisme peut être une source d'opportunités comme un danger pour la cohésion sociale de nos communautés, de notre culture et de notre habitat. C'est pourquoi nous encourageons l'autogestion afin que nos communautés puissent assumer l'organisation, les activités et le développement de l'entreprise touristique.

► Le tourisme doit être inséré dans l'économie générale des communautés et des familles en stimulant le développement de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat de l'industrie microagroalimentaire, des transports et des autres services. Pour cela, nous souhaitons explorer toutes les initiatives durables qui contribuent au développement économique local et qui génèrent de nouveaux emplois décents pour les communautés.

► Nous voulons que notre culture, sous ses différentes formes d'expression, reste vivante et au-

thentique et qu'elle puisse bénéficier des échanges interculturels. Nous espérons que le dialogue entre différentes cultures contribuera à une meilleure intercompréhension et nous aidera à construire une culture universelle de paix.

► Au cours de nos réunions communautaires, nous avons déterminé des codes éthiques ayant pour objectif de réguler la présence des touristes et leurs relations avec la communauté. La présente réunion de consultation nous permet de souligner l'importance de sauvegarder les ressources naturelles, culturelles et sociales de notre héritage. Un usage durable de ce dernier permet de proposer aux visiteurs des expériences touristiques de qualité et d'assurer le bien-être des communautés. En conséquence, nous invitons les tour-opérateurs et les voyageurs à prendre connaissance, à diffuser et à respecter ces codes afin d'assurer une cohabitation interculturelle harmonieuse. Pour cela, il est aussi possible de s'inspirer du Code éthique global de l'Organisation internationale du tourisme.

► Nous réaffirmons notre droit à posséder et contrôler notre terre – source de subsistance, d'identité et de spiritualité – tel que le définit la convention n° 169 de l'OIT, ratifiée par tous les pays participant à la consultation. Avant d'engager une quelconque activité économique, un plan gouvernemental de développement durable pour la gestion des ressources naturelles devrait être adopté. Nous voulons qu'une attention particulière soit portée à tout nouveau projet de construction ou d'agrandissement. Nous refusons de vendre ou de prêter notre terre à ceux qui ne sont pas issus de nos communautés. Nous désapprouvons toute décision qui contredirait ce principe.

► Nous réaffirmons notre droit à être consulté en priorité, à être informés et à participer à toute décision pour la gestion, l'implantation et la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques qui concernent en particulier l'environnement, la culture, l'économie et le tourisme dans la mesure où ces décisions affectent directement notre vie, nos institutions et notre bien-être spirituel. Nous devrions être consultés à travers nos organisations représentatives, en respect des autorités en place et des procédures appropriées.

► Nous encourageons la participation d'équipes pluridisciplinaires pour l'organisation générale de la communauté, l'administration des services

touristiques de la communauté, tout comme la mise en œuvre d'études d'évaluation de l'impact du tourisme sur la vie de nos communautés.

► Nous invitons les institutions nationales et la coopération internationale, tout comme les organisations publiques et privées favorables au tourisme communautaire, à se joindre à nous afin de renforcer le réseau de Redturs en Amérique latine, initié grâce au soutien de l'OIT. Nous rappelons que sa mission est de renforcer et de développer localement, régionalement et nationalement le réseau du tourisme communautaire, pour un développement durable de la micro-entreprise touristique. Ceci à travers :

- la mise en œuvre d'un cadre logique et stratégique sur le tourisme communautaire visant à être incorporé aux politiques et aux agendas publics et privés de nos pays ;
- la création et l'activité d'un secrétariat technique régional, qui aiderait à la recherche de soutien international et de coopération afin d'entreprendre les tâches prioritaires suivantes :
 - consolider localement, nationalement et régionalement le réseau du tourisme communautaire,
 - produire, collecter et diffuser des informations sur ce type de tourisme,
 - développer les échanges d'expériences entre les communautés ;
- l'aide à la promotion et au marketing des destinations du tourisme communautaire sur le marché européen, à travers la participation aux foires et aux expositions ;
- la mise en œuvre d'une marque Redturs qui certifie l'authenticité de ces destinations ;
- l'établissement de coopérations stratégiques et d'alliances avec d'autres réseaux et agences internationales comme le Conpeht, l'OMT, le Pnud, la FAO, l'Unesco et l'IICA, entre autres ;
- la mise en place d'un support technique pour la création d'une unité au sein de l'institution responsable des politiques publiques nationales sur le tourisme dans chaque pays. Un tel organe devrait avoir la possibilité de promouvoir et de renforcer localement et nationalement le réseau du tourisme communautaire ;
- la publication et la diffusion des conclusions et des recommandations de l'actuelle réunion de consultation.

San José, Costa Rica, le 28 octobre 2003
(www.redturs.org)